

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE_032_2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 9 | 9 | 9 |
| Date de la convocation : 20/04/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 9 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE, Laura GAILLARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Sébastien RAYNAUD, Maire de Veyrières, présente à l'Assemblée Municipale l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

- taxe foncière (bâti) : 33.97 %
- taxe foncière (non bâti) : 72.27 %
- taxe d'habitation : 15.24 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-décide, à l'unanimité des membres présents ou représenté, d'appliquer les taux d'imposition, au titre de l'exercice 2026, de la manière suivante :

- taxe foncière (bâti) : 33.97 %
- taxe foncière (non bâti) : 72.27 %
- taxe d'habitation : 15.24 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Monsieur Sébastien RAYNAUD
Président de séance




Madame Valérie CARLES
Secrétaire de séance


